

Aux familles

La Pommeraye, le jeudi 25 mars 2021

Objet : situation face au COVID

Madame, Monsieur,

Nous nous étions engagés à réexaminer nos modalités d'ouverture pour avril. Notre cellule de crise s'est réunie ce matin et à partir du contexte interne et externe, nous avons décidé de nouvelles modalités d'ouverture qui vous sont communiquées dans ce courrier.

Tout d'abord, le contexte interne : Plus de 90 % des résidents sont vaccinés. Seuls quelques-uns ont refusé. Par ailleurs 40 % du personnel est vacciné. Nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de personnel vacciné, cependant, nous ne pouvons pas l'imposer et cette proportion est sensiblement la même dans tous les milieux soignants.

Une bonne nouvelle : l'ARS nous propose de mettre en œuvre une quatrième session de vaccination avec le *Pfizer*, notamment pour les résidents entrés récemment mais aussi pour le personnel. Nous recensons de nombreuses demandes de professionnels, ce qui est plutôt rassurant. La vaccination aura lieu la semaine 14 pour la première injection et semaine 17 pour la seconde. Nous allons bien sûr la proposer à nouveau aux résidents qui la refusaient jusqu'à maintenant.

Le contexte externe : le taux de contamination s'envole et la situation se dégrade plus particulièrement dans certains départements. Les enfants sont régulièrement touchés et cela impacte les écoles. Le système de santé est mis à mal par cette « troisième vague ». Le pourcentage de personnes vaccinées évolue lentement et dans notre secteur, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous sont plutôt assez longs.

Par ailleurs, les études qui nous arrivent montrent que la vaccination des personnes âgées a permis une nette diminution des hospitalisations de cette population et une réduction de la mortalité.

Devant ces éléments à la fois rassurants pour certains et inquiétants pour d'autres, nous avons décidé les mesures suivantes qui s'appliqueront **à partir du 1^{er} avril** sauf évolution particulière de la situation sanitaire :

1. En ce qui concerne les visites

- Elles sont possibles tous les jours sauf le dimanche de 14 à **18 h. Nous faisons notre maximum pour ouvrir le lundi de Pâques, nous ne pouvons pas encore vous le promettre.**

- Contrôle et registre à l'entrée
- Mesures barrières inchangées
- **Jusqu'à 2*2 visiteurs par jour (attention pas 4 personnes en même temps)**
- **Les enfants en dessous de 15 ans peuvent venir, les rencontres ont alors lieu dans le jardin.**

Possibilité de prendre un repas le midi au salon des familles (sur inscription préalable une semaine avant à l'accueil) pour 2 invités et le résident, avec plexi en séparation pendant le repas, en semaine uniquement (pas le week-end).

⇒ **Entrer par le 36 bis rue de la Loire et sonner à la porte d'entrée du personnel.**

⇒ **Registre des invités au salon des familles, où chaque visiteur devra s'inscrire.**

Possibilité d'un goûter commun au salon des familles, sur réservation auprès de l'accueil en semaine pour 2 à 3 invités et le résident tous les jours de la semaine **du lundi au vendredi**. Vous pourrez partager un gâteau que vous apportez, les boissons seront fournies (plexi de séparation sur tables).

⇒ **Entrée par le portail habituel = 4 rue Jeanne Rivereau**

2. En ce qui concerne les sorties

Les sorties sont possibles **en journée, y compris les dimanches et les jours fériés** (venir chercher le résident en entrant par le 36 bis rue de la Loire et sonner à la porte du personnel). **Il est impératif de nous prévenir au moins 2 jours à l'avance.** Nous comptons sur le sérieux de chacun pour que les mesures barrières soient maintenues et notamment la distanciation à table pour tout repas de famille. il faut savoir que le risque de contamination est majoré pendant la prise des repas en commun. Le retour avant 18 h est impératif.

Nous suspendons les campagnes de dépistage destinées aux familles, car il n'y a pas assez de volontaires. C'est une trop lourde organisation au regard du nombre de personnes intéressées.

3. En ce qui concerne les activités religieuses

La célébration de la messe redémarre à l'EHPAD. Pour la semaine qui suit Pâques, la messe sera célébrée deux fois, pour que tous les résidents qui le souhaitent puissent participer à une célébration de pâques. A partir de la semaine 15, la messe sera célébrée un mercredi pour les résidents du 1^{er} étage, un autre pour les résidents du second et enfin un autre pour les résidents du 3^{ème} et de l'hébergement temporaire.

Tous ces allègements augmentent le risque d'apparition d'un cluster à l'EHPAD. Nous en sommes conscients mais considérons que le risque pour les résidents de développer une forme grave de la maladie a beaucoup diminué et nous pensons que les bénéfices pour la santé et le bien-être des résidents est supérieur au risque pris. Nous notons que depuis le début du mois de mars, les résidents dans l'ensemble sont plus joyeux et ont un meilleur

moral. Cependant, nous tenons à vous rappeler que si vous n'êtes pas vacciné et que vous venez en visite, vous demeurez une personne vulnérable face à la maladie et il vous appartient de rester très prudent, en particulier dans l'application des mesures barrières.

Nous continuerons à vous informer avec sincérité et transparence de toute évolution de la situation, comme nous le faisons depuis le début de la crise sanitaire, il y a déjà un an. Si vous ne recevez pas de nouveau courrier, c'est qu'il n'y rien de nouveau à partager avec vous !

Pour rappel, si la situation de santé de votre parent le nécessite, les visites sont alors possibles sans contrainte horaire, suivant avis médical.

Merci à l'avance de bien vouloir transmettre cette information à vos proches, et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet.

www.francoisedandigne.fr.

Enfin, nous avons créé une page Facebook, nous vous expliquerons notre démarche lors de la réunion des familles – date à venir. Merci de liker et partager.

[Rejoignez notre page Facebook : Résidence Françoise d'Andigné](#)

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU
Directrice